

CONCOURS DE PROMOTION PAR ACCESSION A UN NIVEAU SUPERIEUR DU CADRE
ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE DE LA POLICE INTEGREE
Session 2024 – Niveau C

MATIERES A CONNAITRE

PREMIERE SOUS-EPREUVE :

CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANCAISE

Connaissance de la langue évaluée sur base d'un test informatisé

DEUXIEME SOUS-EPREUVE :

DOMAINE 1 : CADRE LEGISLATIF

LA CONSTITUTION

- La Belgique fédérale, ses composantes et son territoire : art. 1-7.
- Les Pouvoirs : art. 33-41.
- Le pouvoir législatif fédéral : art. 74-84.
- Le Roi et le gouvernement fédéral : art. 85-114.

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1994021730&table_name=loi

LA POLICE FEDERALE

Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux.

Titre III: LA POLICE FEDERALE.

Art. 92-105 Disposition générale – organisation générale – autorité, direction et attributions.

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1998120731&table_name=loi

Arrêté royal du 14 novembre 2006 relatif à l'organisation et aux compétences de la police fédérale.

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2006111431

LA POLICE LOCALE

Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (LPI).

Titre II: LA POLICE LOCALE.

Art. 9 à 11 Les zones de police.

Art. 42 à 46 Autorité et direction.

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1998120731&table_name=loi

CONCOURS DE PROMOTION PAR ACCESSION A UN NIVEAU SUPERIEUR DU CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE DE LA POLICE INTEGREE

Session 2024 – Niveau C

Les 7 fonctionnalités de base dans le cadre de l'exercice de la fonction de base.

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2001091731&table_name=loi
http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2001100930&table_name=loi

Rôle et missions de la commission permanente de la police locale.

<http://www.policelocale.be/5806/fr/a-propos>

LE PERSONNEL

Le Statut CAllog

- PJPoI – Partie IV : Le recrutement et la sélection du personnel du cadre administratif et logistique.
Art. 4.1.34 à 4.1.60.
- PJPoI – Partie V : Le stage et la nomination.
Titre III. - L'engagement, la nomination et le stage du membre du personnel du cadre administratif et logistique.
- PJPoI – Partie VII : La carrière administrative.
Titre IV : la carrière du membre du personnel du cadre administratif et logistique.
http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2001033031&table_name=loi

Divers textes relatifs au personnel

- PJPoI – Partie VI : L'ENGAGEMENT EFFICIENT DU PERSONNEL.
Titre I : L'organisation du temps de travail.
Titre II Chapitre 2 : L'organisation de la mobilité (dispositions communes et règles de procédure).
http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2001033031&table_name=loi
- Arrêté ministériel du 28 décembre 2001 portant exécution de certaines dispositions de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police.
Titre VI. - L'organisation du temps de travail - Chapitres I, II et III.
http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2001122831
- L'évaluation du personnel.
 - PJPoI - Partie VII. Art. 7.1.1 à Art. 7.1.30 .
http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2001033031&table_name=loi
 - Loi du 26 avril 2002 relative aux éléments essentiels du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux services de police. Chapitre VIII.
http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2002042630



CONCOURS DE PROMOTION PAR ACCESSION A UN NIVEAU SUPERIEUR DU CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE DE LA POLICE INTEGREE

Session 2024 – Niveau C

- Le bien-être : Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.
Chapitre II : Art. 4, 5 et 6.
Chapitre VI : Art. 33 à 43.
http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=1996080400
- Circulaire ministérielle GPI 37ter relative à la pratique du sport au sein de la police intégrée.
https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=22-03-17&numac=2022031067
- Circulaire ministérielle GPI103 fixant les modalités du télétravail et de l'indemnité y afférente au sein de la Police Intégrée, structurée à 2 niveaux.
https://bpolb.sharepoint.com/sites/PolDoc_GPI/GPI/Safe/MinFR/Forms/AllItems.aspx?id=%2Fsites%2FPolDoc%5FGPI%2FGPI%2FSafe%2FMinFR%2FMB2024%5F25%5F1%2Epdf&parent=%2Fsites%2FPolDoc%5FGPI%2FGPI%2FSafe%2FMinFR

DOMAINE 2 : GESTION ET DEVELOPPEMENT

- Actualité : connaissance de l'actualité dans le cadre de l'orientation externe.
- Plan National de Sécurité 2022-2025 :
Phénomènes de sécurité.
<https://www.police.be/5998/fr/a-propos/police-integree/le-plan-national-de-securite>
- Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux.
Art. 35,36 et 37 : Conseil zonal de sécurité et plan zonal de sécurité.
http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1998120731&table_name=loi
- La déontologie des services de police.
Arrêté royal du 10 mai 2006 fixant le code de déontologie des services de police.
http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2006051033&table_name=loi
- Le statut disciplinaire.
Loi du 13 mai 1999 portant le statut disciplinaire des membres du personnel des services de police - Art. 2 à 5.
http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1999051335&table_name=loi

